



À L’AFFICHE



Ressource en eau et
changement climatique



La sécurisation des
digues de l’Agly et de la
plaine de la Salanque



Étude Transport solide
et espace de mobilité
des cours d’eau



Portrait de la
technicienne de Rivière :
Caroline BOESCH



Les Ech'eaux

EDITO

Avec trois vagues de chaleur, l’été 2022 restera comme l’un des plus chaud jamais observés dans les Pyrénées-Orientales et l’Aude. Ces observations viennent confirmer les prédictions des scientifiques : le climat sera marqué par des phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents, tant sur le risque de sécheresse que d’inondation.

Face à ces aléas climatiques de plus en plus forts, le SMBVA continue à faire avancer ses projets de protection contre les inondations pour les mettre en œuvre au plus vite. Une étape déterminante a été franchie cet été puisque le Programme d’Action et de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de l’Agly a été déposé auprès de l’Etat. Ce document est particulièrement important. Il permet de mobiliser les financements du Fonds National de Prévention des Inondations (dit « fonds Barnier ») pour l’ensemble des projets de protection.

Le dépôt du PAPI Agly est l’occasion de présenter les projets structurants de protection contre les inondations du syndicat, notamment le projet de sécurisation des digues de l’Agly Maritime pour lequel les attentes sont particulièrement fortes.

Vous y trouverez également une information sur le diagnostic du fonctionnement sédimentaire de nos cours d’eau qui nous permettra d’affiner notre gestion des cours d’eau et d’entreprendre des travaux de restauration morphologique si nécessaire.



Avec mon dévouement.

Théophile MARTINEZ

Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l’Agly

Conférence « Ça chauffe ! et demain encore de l’eau dans l’Agly ? »

Le changement climatique est déjà une réalité dans le monde, en France et dans notre vallée. Il est donc primordial de diffuser le plus largement possible la connaissance actuelle de cette lourde réalité auprès de nos élus, de nos acteurs locaux et du grand public.

Ces prochains mois, les agents du SMBVA iront à la rencontre du grand public sur les communes volontaires pour animer une conférence sur le climat local de demain dans la vallée et ses conséquences et échanger sur les solutions et les idées à mettre en œuvre pour adapter notre vallée et nos activités à cette nouvelle donne.

Le bilan de cette série d’évènement et les propositions du grand public seront présentés aux élus du bassin versant à l’issue de cette tournée.

Pour recevoir cette conférence dans votre commune : accueil.agly@gmail.com

La sécurisation des digues de l'Agly et de la plaine de la Salanque

La plaine de la Salanque, l'Agly et son endiguement

La Salanque est principalement drainée par l'Agly et la Têt. Le débit de plein bord de ces deux fleuves est élevé, entraînant des écoulements puissants lors des crues. Afin de sécuriser l'Aval de l'Agly et les Villages de la Salanque, le Département construit entre 1969 et 1974, les digues telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Pourtant, de récentes crues marquantes ont montré une fragilité de ces ouvrages : en 1999 avec la brèche de St-Laurent de la Salanque, en 2013 avec la brèche de Pia et en 2020 avec 2 amorces de brèches sur Clairà et Pia.



Saint-Laurent de la Salanque, 1999.



Pia, 2013.

Le projet de sécurisation

Depuis 2010, le Département a engagé un projet de sécurisation que le SMBVA a repris en 2020 lorsqu'il est devenu gestionnaire des digues. La solution retenue consiste à créer une nouvelle digue déportée de 30 m sur chaque rive, sur une longueur de 12 km à partir de la RD 900 jusqu'à la mer avec un ouvrage qui résiste au surverse situé sur la commune de Pia.

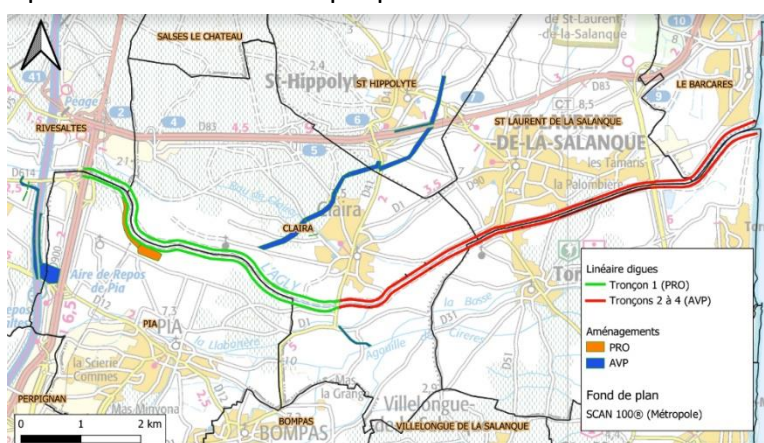
Le SMBVA a missionné le bureau d'études spécialisé SAFEGE-SUEZ pour définir précisément les aménagements et la chronologie des travaux. En priorité, un premier tronçon sera réalisé entre Rivesaltes et Clairà.

Il est important de comprendre que les digues de l'Agly n'empêcheront pas la vaste Salanque de s'inonder. Quand le débit de l'Agly dépasse 800m³/s (crue de période de retour 8 ans), les digues ne sont plus capables de contenir la crue. L'eau déborde au niveau de Rivesaltes, contourne les digues et inonde la Salanque. Il n'existe aucun aménagement qui puisse l'empêcher.

Par contre, il est possible d'empêcher les digues de rompre et d'atténuer le risque pour les habitants.

C'est l'objectif du projet du SMBVA dont les travaux devraient débuter en 2025. Ils dureront 4 ans pour la première tranche entre Rivesaltes et Clairà.

Cette première phase apportera une réelle sécurisation des digues, permettant de travailler sereinement à la définition des travaux sur le secteur aval entre Clairà et le Barcarès et de compléter les aménagements qui permettront d'atténuer globalement le risque dans toute la plaine.



Projet de sécurisation des digues de l'Agly



Le point sur l'étude : Espaces de mobilité des cours d'eau et plan de gestion des sédiments du bassin versant de l'Agly

Dans le but d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement des cours d'eau du bassin versant et en particulier sur leur transport solide, une étude a été lancée en février 2022. Cette étude permettra d'adapter la gestion des cours d'eau en prenant mieux en compte les processus morphologiques qui s'y opèrent.

Cette étude se divise en 2 phases distinctes. La première consiste en l'acquisition de données bibliographiques et sur le terrain afin d'analyser le fonctionnement de la dynamique sédimentaire des cours d'eau du bassin versant.



Cette première phase permettra également d'établir une cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau. Ce travail servira de base à la définition des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau qui sera réalisée lors d'une future étude.

La seconde phase de l'étude consistera à élaborer un plan de gestion des sédiments et identifier des projets de restauration morphologique nécessaires sur le bassin versant.

Cette étude est soutenue par l'Agence de l'Eau, le Département de l'Aude et la Région Occitanie pour un montant de 150 000 euros TTC.

Portrait de la Technicienne de rivière : Caroline BOESCH



Après des études menées sur les thématiques des géosciences et de la gestion de l'eau à Montpellier, Caroline a travaillé au sein de différentes entreprises et collectivités notamment dans les domaines de la gestion des eaux souterraines et des déchets. Elle rejoint ensuite le SMBVA en 2019 en tant que technicienne de rivière.

Depuis, elle mène les chantiers de restauration des cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel de travaux du SMBVA. Ce dernier programme a été renouvelé en 2022 pour les 5 prochaines années.

En parallèle de la gestion de ces travaux, elle mène les études du SMBVA liées à la gestion des milieux aquatiques sur des thématiques diverses telles que la continuité écologique, le transport sédimentaire ou encore la restauration de zones humides.

Par ailleurs, elle est amenée à accompagner les élus et habitants dans la mise en œuvre de leurs projets et travaux en lien avec les cours d'eau.



Appel à projets : ruissellement agricole

Le SMBVA propose aux communes volontaires du bassin versant une étude diagnostique des ruissellements, afin d'agir en amont sur l'érosion impactant le risque inondation, les transferts de polluants et la capacité hydrique des sols, pour formaliser des schémas communaux d'hydraulique douce. Les 3 volontaires accueilleront un bureau d'étude fin 2023 pour identifier les zones de ruissellements (zones non urbaines) et proposeront des aménagements pour réduire la lame d'eau et favoriser l'infiltration.

Une réunion d'information en visioconférence s'est tenue en septembre dernier pour présenter le projet et répondre aux questions.

La loi Labbé sur l'usage de produits phytosanitaires évolue !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'État, les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. **À partir du 1^{er} juillet 2022, l'interdiction d'utiliser des produits phytopharmaceutiques s'étend aux propriétés privées, aux lieux fréquentés par le public et aux lieux à usage collectif :**

- les propriétés privées à usage d'habitation, y compris leurs espaces extérieurs et leurs espaces d'agrément ;
- les hôtels, les auberges collectives, les hébergements, les terrains de campings et les parcs résidentiels de loisirs ;
- les cimetières et columbariums ;
- les jardins familiaux,
- etc.

Pour certains équipements sportifs, l'interdiction ne sera en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier 2025.

LES ECH'EAUX

www.bv-agly.fr fait peau neuve

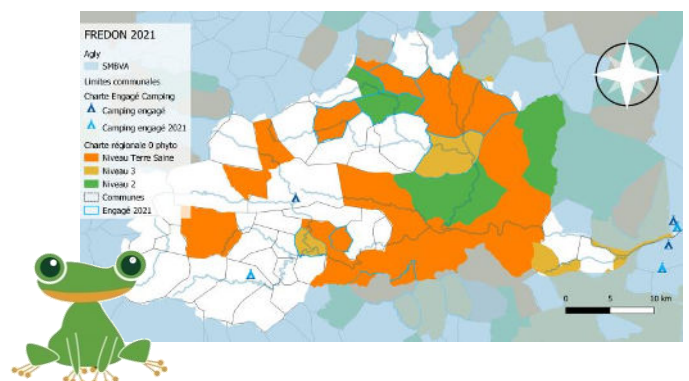
Le 30 juin dernier, le site internet du SMBVA est passé à une nouvelle version.

Désormais sont accessibles dès la page d'accueil deux liens, vers vigiecrues et vers un espace de téléchargement depuis lequel sont à disposition tous les documents de communication et d'information édités par le syndicat ainsi que les délibérations des derniers comités et documents budgétaires.



Les engagements Zéro Phyto 2021

Félicitations aux huit communes et aux deux campings qui se sont engagés en 2021 dans une démarche Zéro Phyto impliquant a minima zéro produit désherbant et zéro produit phytosanitaire de synthèses : Ansignan, Bellesta, Lansac, Maisons, Montgaillard, Paziols, Rouffiac des Corbières, Tuchan, le camping *Le Floride* au Barcares et le camping *La Source* à Sournia. 30 communes sur les 61 de notre territoire sont engagées dans cette démarche.



Nos membres :



Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly

Contacts :

16, rue de Lesquerdes
66 220 ST PAUL DE FENOUILLET
04 68 50 91 64
accueil.agly@gmail.com
www.bv-agly.fr

Directeur de publication :
Théophile MARTINEZ

Equipe de rédaction :
Frédéric Nicoleau,
Lucie Jamelin,
Caroline Boesch,
Amandine Bouillot-Parcé,
François Toulet-Blanquet

smbva